

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**4. REGLEMENT**

Document graphique  
Ensemble de la commune au 1 / 5 000 ème

Pièce n° 4.2.8		REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 26.01.2012		
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 13.12.2012		
INITIATIVE Aménagement et Développement		
 Siège social : 4, Passage Jean Dider - 70000 VESOUL Tél : 03 84 36 42 47 - Fax : 03 84 36 3 120 e-mail : info@initiative-ad.com		Plan cadastral actualisé le : 20 octobre 2010

LEGENDE

-  Limite de Zone
-  Limite de Secteur

ZONE URBAINE

- U Zone urbaine mixte (habitat ou activités économiques, services, commerces, artisanat compatible avec la proximité de l'habitat).
- Ua Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé.
- Up Secteur de la zone U concerné par le PPRI
- UY Zone urbaine réservée aux activités industrielles, artisanales, commerces et services.
- UYp Secteur de la zone UY concerné par le PPRI.

ZONE A URBANISER

- AU Zone de réserve foncière nécessitant pour l'ouverture de la zone, une procédure de modification.
- IAU Zone d'extension urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec la proximité de l'habitat.

ZONE AGRICOLE

- A Zone agricole.
- Ap Secteur de la zone A concerné par le PPRI.

ZONE NATURELLE ET FORESTIERE

- N Zone naturelle.
- Np Secteur de la zone N concerné par le PPRI.
- Ne Secteur de la zone N dans lequel les extensions, aménagement et annexes des constructions existantes sont autorisées.
- Nep Secteur de la zone N dans lequel les extensions, aménagement et annexes des constructions existantes sont autorisées et concernés par le PPRI.
- Nc Secteur de la zone N dans lequel sont autorisés les constructions et installations nécessaires aux carrières.
- Ncp Secteur de la zone N dans lequel sont autorisés les constructions et installations nécessaires aux carrières et concerné par le PPRI.



-  Emplacements Réservés
-  Espaces Boisés Classés

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES**

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
V 1	Création de voirie	Commune	3295 m²
V 2	Contournement de l'agglomération	Conseil général	6.85 ha

Département de Haute-Saône



COMMUNE DE  
**VELET**

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**4. REGLEMENT**

Document graphique  
Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

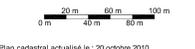
PIÈCE n° 4.3.8

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Amé debate par délibération du Conseil Communautaire : 26.01.2012  
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 13.12.2012

INITIATIVE Aménagement et Développement

Plan cadastral actualisé le : 20 octobre 2010



**LEGENDE**

--- Limite de Zone  
- - - Limite de Secteur

**ZONE URBAINE**

U Zone urbaine mixte (habitat ou activités économiques, services, commerces, artisanat compatible avec la proximité de l'habitat).

Ua Secteur de la zone U où l'assainissement autonome est autorisé.

Up Secteur de la zone U concerné par le PPRI

UY Zone urbaine réservée aux activités industrielles, artisanales, commerces et services.

Uyp Secteur de la zone UY concerné par le PPRI.

**ZONE À URBANISER**

AU Zone de réserve foncière nécessitant pour l'ouverture de la zone, une procédure de modification.

1AU Zone d'extension urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec la proximité de l'habitat.

**ZONE AGRICOLE**

A Zone agricole.

Ap Secteur de la zone A concerné par le PPRI.

**ZONE NATURELLE ET FORESTIERE**

N Zone naturelle.

Np Secteur de la zone N concerné par le PPRI.

Ne Secteur de la zone N dans lequel les extensions, aménagement et annexes des constructions existantes sont autorisées.

Nep Secteur de la zone N dans lequel les extensions, aménagement et annexes des constructions existantes sont autorisées et concernés par le PPRI.

Nc Secteur de la zone N dans lequel sont autorisés les constructions et installations nécessaires aux carrières.

Ncp Secteur de la zone N dans lequel sont autorisés les constructions et installations nécessaires aux carrières et concerné par le PPRI.

Esaces Boisés Classés

Emplacements Réservés

**Liste des emplacements réserves**

N°	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
V 1	Création de voirie	Commune	3295 m²
V 2	Contournement de l'agglomération	Conseil général	6,85 ha

